Image not found or type unknown

Legalite syndic bénévole

Par **Varo magali**, le **06/11/2018** à **16:59**

Bonjour à tous, et merci de votre aide:
Voila, j'ai vendu un appartement dans le nord où il existait un copropriétaire (on est trois) à faire office de syndic bénévole. Le souci est que pendant des années il n'y a eu aucune AG, que la première personne qui a exercé comme syndic a été remplacée par son fils sans vote! Que celui ci ne répondait pas à ma demande de réparation de la toiture qui occasionnait une fuite au niveau du plafond de ma cuisine, jusqu'à ce qu'un trou se fasse! Qu'en décembre dernier les deux autres propriétaires se sont réunis pour une AG et que l'ancien syndic bénévole à voté pour l'autre copropriétaire en mon absence car je leur avais dis que je ne pouvais pas etre la, Ét qu'ils ont voté des travaux pour lesquels je n'étais pas d'accord vu l'état de mes finances et du fait que je voulais vendre cet appartement. Je l'ai depuis vendu fin juin, mais le nouveau soi disant syndic ne m'a jamais donné les papiers qu'il devait me remettre légalement pour le compromis de vente ni pour l'acte authentique, mais me réclamait l'argent pour les travaux!!!! Le souci c'est qu'aujourd'hui la personne qui a acheté fait intervenir son notaire pour savoir pour les travaux car la bizarrement le soi disant syndic bénévole rappelle au notaire que je dois se l'argent pour les travaux (à noter également que celui ci ne propose qu'un seul devis pour refaire des parties communes bien que je lui ai rappelé d'en faire trois). Que puis je faire pour contrer celui ci Ét que les choses se rétablissent svp? Car 1) ce monsieur Ét l'autre copropriétaire m'ont fait perdre de l'argent en me faisant attendre des années pour réparer la toiture qui elle concernait tout le monde, 2) que je vais demander sa démission vu qu'il ne m'a pas envoyé les documents qu'il devait obligatoirement me fournir pour la vente de mon appartement, retardant celle ci... Merci à vous

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés